

CONTRÔLE ESTHÉTIQUE EXIGÉ PAR DÉVELOPPEMENT SYLMAR INC.
POUR LA RUE HODGSUN À SHANNON. (PHASE 1)

PLAN DE MAISON:

OBLIGATION DE SOUMETTRE AU VENDEUR DÉVELOPPEMENT SYLMAR UNE COPIE DES
PLANS DE MAISON 8 ½ X 14.

STYLES DE MAISON AUTORISÉS:

CHAMPÊTRE, VICTORIEN, COMTEMPORAIN, COTTAGE, ET SIMILAIRES, LES PLANS DE
MAISONS DEVRONT ÊTRE ACCEPTÉ PAR DÉVELOPPEMENT SYLMAR.

STYLES DE MAISONS NON AUTORISÉS:

CANADIENNE, BOIS-ROND, AUTRICHIEN ETC.

NORMES DE CONSTRUCTION:

TOITURE: SI 1 ÉTAGE: PENTE DE 8 / 12 MINIMUM
SI 2 ÉTAGE: PENTE DE 8 / 12 MINIMUM

FACADE DE MAISON:

SI 1 ÉTAGE: 32 PIED MINIMUM (GARAGE NON INCLUS)
SI 2 ÉTAGE: 28 PIED MINIMUM (GARAGE NON INCLUS)

REVÊTEMENT EXTÉRIEUR PERMIS:

BRIQUES, PIERRES, CANEXEL. BOIS, FIBRO CIMENT, VINYLE DE COULEURS.

MARGE DE REcul DE LA MASON:

LA MAISON DEVRA ÊTRE SITUÉE À 13 MÈTRES DE LA LIGNE AVANT DU TERRAIN .